Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 37 (1990)

Heft: 7-8

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

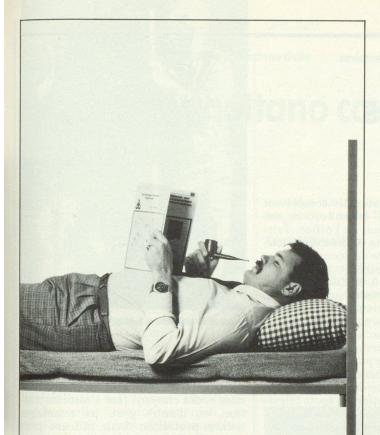
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Wie man sich bettet so liegt man

... und mit unseren bewährten Zivilschutz-Liegestellen und Schutzraumeinrichtungen liegen Sie richtig. In privaten oder kommunalen Anlagen, mit 3 oder 3000 Liegestellen. Wählen Sie aus dem umfassenden Programm. was Ihren Einrichtungsplänen entspricht: Liegestellen, schockgeprüft; TC-Kabinen; Waschanlagen; in unkomplizierter und sicherer Ausführung.

Wenn's um Schutzraumeinrichtungen geht: 053 61 14 81 - denn:



bei uns liegen Sie richtig.



Lager-, Betriebs- und Bürgeinrichtungen

CH-8213 Neunkirch Tel. 053 61 14 81 Tlx. 89 70 86 Fax. 61 36 68



Volvo (Suissel SA, VOLVO 3250 Lyss, Tel. 032 84 7111

Ihr Partner für Industriemotoren



BZS INFO OFPC INFO

L'Office fédéral de la protection civile dispose de deux films supplémentaires

Des tâches importantes pour les communes

kam. Depuis début septembre, l'Office fédéral de la protection civile et son service de distribution disposent de deux nouveaux films. Ceux-ci présentent les importantes missions qui incombent aux communes en matière de portection civile ou de protection des biens culturels. Le film «La protection civile dans la commune» explique que l'autorité communale répond de la protection de la population au même titre qu'elle assume l'approvisionnement des habitants de la commune en eau potable ou l'assistance des cas sociaux. Quant au court métrage «La protection des biens culturels dans la commune», il rappelle aux édiles qu'il leur appartient aussi de résoudre les tâches relevant de la protection des biens culturels. Car un peuple sans biens culturels perd son identité.

Après les séries de 1981 (trois films), de 1983 (trois films) et de 1987 (quatre films), la série de courts métrages de 1990 (deux films) est déjà la quatrième que l'OFPC présente au public. Celle-ci a également pour but d'attirer l'attention du grand public sur la conception de la protection civile suisse. Ces deux films ne sont pas des documents didactiques, mais constituent une simple information; ils présentent la protection civile et la protection des biens culturels d'une manière volontairement directe et non sentencieuse. Il serait donc faux de les employer comme moyen d'enseignement dans les cours, exercices et rapports sans rappeler, au préalable, leur caractère volontairement gé-

Ces courts métrages de l'OFPC durent

entre 12 et 18 minutes. Ils complètent de manière idéale la collection des moyens d'information de l'office. Tandis que les dépliants et brochures jouent davantage le rôle de documents «indéfiniment disponsibles» qu'on peut consulter à son gré, le film livre des informations spontanées sur un thème, lesquelles, le plus souvent, sont rapidement concurrencées par d'autres informations. Néanmoins, les images et leur côté vivant font partie des moyens les plus efficaces qu'on puisse employer en publicité. Cette efficacité est corroborée par l'importance des sommes investies dans la réalisation de spots télévisés suisses et étrangers. Elle est également attestée par la statistique du service de distribution de films de l'OFPC. Chaque année sont accordés plus de 2200 prêts de films, auxquels s'ajoutent, depuis peu, des douzaines de prêts de cassettes vidéo ainsi que de nombreuses séances de projections organisées par les centres d'instruction qui ont acheté nos films.

Contenu des films

«La protection civile dans la commune» Ce soir, l'assemblée communale va se réunir dans la salle du restaurant du village. Elle doit décider de la construction d'une nouvelle maison communale comportant, en annexe, un abri public et un poste de commandement. Pendant qu'on prépare la salle, des discussions se nouent entre l'électricien, le chef local, le chef de l'office de la protection civile, l'aubergiste et le syndic. Leurs propos portent sur les tâches de la commune dans la protec-



Evacuation de biens culturels.

tion civile. Ils mettent en évidence, d'une part, les responsabilités des autorités et des citoyens face à cette institution, et, d'autre part, les avantages qu'une protection civile efficace peut apporter à la communauté. Le film dure 15 minutes.

«La protection des biens culturels dans la commune»

Lors d'un exercice de protection civile, le spécialiste communal de la protection des biens culturels (chef de service de la protection des biens culturels) présente les mesures de protection qui doivent être planifiées ou prises dans sa commune. L'exercice se déroule dans une petite commune d'environ 150 habitants, qui ne possède que peu de biens culturels. Les mesures de protection montrées sont donc très simples, car elles doivent être réalisables avec un minimum de personnel.

L'introduction et la conclusion du film permettent également de rappeler les grands principes qui s'appliquent à la protection des biens culturels.

Le film dure 15 minutes.

NEUKOM 🤝

Mobilier pour centres de protection civile

études et projets, fabrication

H. Neukom SA 8340 Hinwil-Hadlikon Téléphone 01/938 01 01

Protection civile: chiffres, événements, dates 1990

L'édition de 1990 de la brochure intitulée «Protection civile: chiffres, événements, dates 1990» vient de paraître. Publié et mis à jour chaque année par l'Office fédéral de la protection civile, cet ouvrage de 48 pages présente l'état de préparation actuellement atteint par

la protection civile suisse.

Divisée en huit chapitres, la plaquette mentionne les principales bases légales relatives à la protection civile et retrace, en style télégraphique, l'historique de cette institution dans notre pays. Elle décrit encore les mesures ordonnées par les autorités pour protéger la population contre les différentes

formes de menace. En outre, la brochure contient diverses informations concernant l'organisation de la protection civile, l'instruction et ses perspectives d'amélioration, le système de mise sur pied des organismes de protection, le développement de la protection civile et de son réseau d'alarme ainsi que l'évolution des coûts liés aux mesures prises. Disponible en allemand, français ou italien, la brochure contient encore quantité d'autres informations. Gratuite, elle peut être commandée, par écrit, auprès de l'Office fédéral de la protection civile, Service de l'information, 3003 Berne.